REUNION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 25 septembre à 10 heures 07 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS: M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. CLAUDE CHAIDRON, M. STEPHANE DECAYEUX, MME CATHERINE QUIGNON, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-CLAUDE RENAUX

- 000O000 -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. RENAUX pour Mme MARCHAND, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

Le procès verbal de la séance du 28 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme QUIGNON pour M. DELNEF.

M. le Président indique qu'une plaquette référençant les onze sites funéraires candidats pour le classement UNESCO a été déposée sur table. Il rappelle que ce document est un sériel et que treize plaquettes ont été éditées sur le même modèle. Il précise qu'une délégation d'ambassadeurs de l'UNESCO a été reçue à Noyelles-sur-Mer sur le site du cimetière chinois de Nolette en présence de Mme BIZET.

Il indique en outre que tous les sites proposés au classement seront visités et invite les élus locaux à se mobiliser pour le soutien de cette candidature dans l'intérêt du département et de la région Hauts de France.

Après avoir rappelé à ses collègues que l'additif relatif au contrat de résiliation anticipé au bail emphytéotique conclu entre le Département et le CDEF a été remis sur table, M. le Président revient sur les sujets d'actualité ayant marqué la période estivale et notamment les ouragans Irma et Maria ayant touché les Antilles Françaises. Il précise qu'en signe de solidarité, il sera proposé au vote une aide d'urgence lors de la présente séance. M. le Président tient ensuite à rendre hommage aux victimes des attentats de Barcelone, de Levallois-Perret et de Londres en réaffirmant que l'écrasement de Daech et de son projet fou de « nouveau califat » ne signifie en rien la fin de cette idéologie mortifère. Rappelant que le combat de la civilisation et de la liberté se poursuit, il cite la situation actuelle en Corée du Nord et au Venezuela. Il rend ensuite hommage à Mme Simone VEIL et souligne son courage, sa détermination et son humanité et invite à observer une minute de silence.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

15

Notant une amélioration de nombreux indicateurs économiques et sociaux au niveau national mais également dans les Hauts de France et le département, M. le Président relie la plus grande partie de cette embellie à une croissance mondiale positive à 3,5% et ce malgré les handicaps et blocages inhérents à la France. Il rappelle de manière non exhaustive les chiffres d'une croissance où des progrès restent à faire, un taux de chômage élevé, une industrie française plafonnant à son niveau de 1993, un recul des universités dans le classement international et un sous-équipement des entreprises en robotique.

M. le Président souligne la volonté apparente de la nouvelle majorité présidentielle de réformer la France notamment au travers de la révision du Code du travail, mais insiste sur la nécessité de réformer davantage et plus particulièrement, et en premier lieu, de rétablir les finances publiques, en déséquilibre depuis 1974. Selon lui la loi de Finances pour 2018 apportera des éclaircissements sur la réalité de l'engagement gouvernemental.

Concernant les collectivités territoriales, M. le Président rappelle la tenue de la première Conférence nationales des territoires le 17 juillet dernier à Paris et le sentiment partagé qu'il en retire. Il se dit satisfait par la volonté affichée du Gouvernement de discuter les sujets essentiels et sans fard dans un dialogue fondé sur la prévisibilité et l'anticipation. M. le Président rappelle que ce discours intervient après un quinquennat où l'avenir des Départements était mis en cause et souligne que le rapport de la Cour des Comptes en date du 29 juin dernier démontre pourtant que l'essentiel des économies réalisées depuis 2013 l'ont été en partie grâce aux collectivités locales et à la Sécurité sociale.

M. le Président note cependant que le Gouvernement affiche sa volonté de réaliser 13 milliards d'économies obligeant la collectivité à maintenir sa stratégie de baisse des dépenses de fonctionnement. Il se dit surpris par le discours de M. MACRON qui prône une sauvegarde des équilibres institutionnels et, dans le même temps, une baisse possible du nombre d'élus et une réforme de la fiscalité locale. Il regrette enfin la suppression sans concertation de crédits destinés à

l'investissement des collectivités locales comme la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la politique de la ville ou encore le financement des contrats aidés.

M. le Président indique que la contribution du Département à la concertation locale de préparation des futures Conférences territoriales qu'il souhaite transmettre à M. le Préfet fera l'objet d'un vœu au cours de la séance. Elle s'organise autour de six principes que sont l'absence de modification dans l'organisation locale; une pause dans la baisse des dotations aux Départements; la fin de la « centralisation des décisions et de la décentralisation des financements »; le maintien de la démocratie et de la fiscalité locale sous la responsabilité des élus; donner priorité à la réduction de la fracture numérique et à la lutte contre les déserts médicaux; la prise en compte des politiques nationales d'accueil (MNA) et de solidarité (AIS). M. le Président en appelle aux fondements des principes de la Constitution et de la décentralisation rejetant l'idée de collectivités décentralisées transformées en « services d'exécution ».

En outre, M. le Président souligne la situation inacceptable de plus de 80 000 bacheliers qui n'ont pas pu s'inscrire au sein des formations de leur choix cet été, reflet selon lui d'un enseignement supérieur à la dérive depuis de longues années par refus d'une orientation et d'une sélection raisonnée fondées sur des principes républicains.

Concernant le Budget supplémentaire, M. le Président rappelle qu'il s'agit, comme doit le faire un BS, d'ajuster au plus près les rythmes de consommation et d'engagement des crédits avec les réalités constatées au cours de l'exercice mais également de prendre en compte des opérations imprévues comme l'inscription de crédits hauteur de 1,4 M€ pour reconstruire le restaurant scolaire du collège de Montdidier, victime d'un incendie accidentel le 29 août dernier. Il rappelle à ce propos qu'il s'est rendu sur place dès le lendemain en compagnie de Mme MAILLE-BARBARE et de Mme QUIGNON.

M. le Président souligne que ce Budget intègre également les décisions gouvernementales prises en matière de RSA et d'APA avec une réduction des dépenses à la section d'investissement de 848 000 € permettant de minorer le niveau d'autofinancement nécessaire à leur financement. Concernant la section de fonctionnement hors AIS, M. le Président indique que certaines dépenses de fonctionnement ont été augmentées à hauteur de 1,1 M€, mais que d'autres ont été diminuées d'autant. Pour les AIS, malgré une baisse du nombre d'allocataires RSA et une stabilité du nombre d'allocataires APA, il souligne la paradoxale augmentation de la dépense d'un volume de 8,5 M€ pour le RSA et de 1,6 M€ pour l'APA en raison de différentes mesures gouvernementales. Il ajoute que le total de la dépense RSA en 2017 s'élèvera donc à 108,5 M€ et à 62,5 M€ pour l'APA et que le financement de cette augmentation sera assuré par prélèvement sur le chapitre des dépenses imprévues.

Rappelant que le budget 2017 sera, au terme de ce BS, quasiment identique à celui adopté lors du Budget primitif, M. le Président souligne un effort supplémentaire en investissement dans trois domaines clefs : 530 000 € en direction des nouvelles structures MDSI et CDER ; 580 000 € pour la sécurisation et la maintenance des collèges et 355 000 € pour compléter le programme « Collège 3.0 ».

M. le Président précise que ces propositions d'ajustement ont enfin été réalisées dans la perspective de construction du Budget 2018 et des contraintes qui pèseront sur l'équilibre de celui-ci à savoir la baisse de la dotation globale de fonctionnement du Département en 2017 et celle prévisible en 2018. Concernant la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions de la majorité, M. le Président rappelle qu'il est également proposé à travers ce Budget supplémentaire d'accompagner le SDIS en matière d'investissement en complément de la convention pluriannuelle, d'établir une convention partenariale avec la Région en matière d'agriculture biologique, d'examiner le rapport d'activités de Somme Tourisme, d'octroyer une aide exceptionnelle à la commune de Laucourt et une aide d'urgence en faveur des habitants de Saint Martin et de Saint Barthélemy.

Concernant le Canal Seine Nord Europe, M. le Président se dit « abasourdi » par l'annonce de la suspension de ce projet alors même qu'il avait été qualifié d'« irrévocable » par M. HOLLANDE et soutenu explicitement par M. MACRON alors candidat à la Présidence de la République en mars dernier. Il rappelle que cet investissement s'inscrit pleinement dans la stratégie de réduction de l'impact carbone et qu'il constitue l'un des deux seuls investissements majeurs trans-européens proposés par la France à l'Union Européenne dans le cadre de sa stratégie globale d'investissement et de développement.

M. le Président souhaite ainsi affirmer solennellement que le Département s'engage pleinement et de façon résolue dans la défense de ce projet tout en rappelant l'absence de réponse de l'Etat face aux sollicitations des collectivités impliquées dans ce projet. Il souligne les propositions faites auprès de Mme BORNE, Ministre chargée des transports et de M. DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics comme l'engagement du Département à garantir l'emprunt nécessaire à la réalisation du projet, la volonté de la collectivité à travailler à la définition d'une recette dédiée au remboursement de cet emprunt et l'engagement du Département à prendre en main le pilotage de ce dossier en obtenant la majorité au sein de la société de projet en lieu et place de l'Etat. M. le Président souligne qu'une décision est demandée pour le 15 octobre prochain.

Evoquant le barreau Picardie-Roissy, M. le Président rappelle que le Gouvernement s'est engagé, par écrit, en mars dernier et il souligne le dépôt d'un vœu en ce sens afin de rappeler l'Etat à ses obligations.

En conclusion, M. le Président réaffirme sa volonté de poursuivre le redressement des finances départementales et sa vigilance face aux annonces gouvernementales qui menacent selon lui la double compétence de solidarité sociale et territoriale.

Après s'être associé au nom du groupe «Somme à Gauche» à la solidarité envers les collectivités de Saint Barthélemy et Saint Martin, M.LEC juge que le BS proposé confirme les inquiétudes exprimées lors du BP 2017. Il juge que le bouclier social mis en place sous la précédente mandature a été sacrifié et s'interroge sur la vérité financière de ce BS. Après avoir donné lecture de la page 7 du rapport du Président, il juge que de nouvelles ponctions vont impacter les services publics du Département faisant de ce BS la démonstration d'une « refondation » anti-sociale ; alors que dans le même temps le Gouvernement prend des mesures dangereuses par décret du 22 juillet telles que le gel des crédits de la politique de la Ville ou la baisse de la DETR. Il ajoute que la décision du Gouvernement de supprimer les contrats aidés impacte la qualité et le tarif des services de proximité. Puis M. LEC dit rejoindre la mobilisation sans précédent pour la réalisation du Canal Sein Nord Europe mais souhaite des éclaircissements sur les démarches conjointes du Département et de Région au sujet de la reprise de la garantie d'emprunt pour le Canal Seine Nord Europe. Il juge ensuite le mutisme de l'Etat au sujet de la réalisation du barreau Picardie-Roissy et de l'électrification de la ligne Amiens - Boulogne inquiétant et souhaite connaître l'état d'avancement respectif de ces dossiers ainsi que les démarches entreprises et demande à ce que l'opposition y soit associée. Il réaffirme enfin à la nécessité de répondre au défi de la Conférence des territoires et estime que M. le Président devrait convoquer une session extraordinaire sur cette question précise. Il indique que l'opposition de gauche sera réunie en séminaire à Saint Valery en octobre prochain et débattra de cette question afin d'apporter sa contribution.

Poursuivant son propos, il estime qu'une péréquation horizontale renforcée doit être exigée de l'Etat notamment concernant les AIS avec la mise en place de véritables contrats.

En conclusion, M. LEC estime que l'organisation des Jeux Olympiques en 2024 à Paris constitue une véritable opportunité pour la jeunesse de la Somme et que le Département et plus particulièrement les élus de la 5ème commission doivent s'emparer de ce sujet. Evoquant enfin une autre jeunesse, celle des mineurs étrangers, il estime que même si chaque collectivité doit en prendre sa part, le Département de la Somme ne doit pas les abandonner.

Mme LEPRESLE estime que les ajustements inscrits dans le Budget supplémentaire sont révélateurs de la politique globale de la majorité avec notamment la baisse des crédits en faveur des solidarités. Elle déplore une augmentation des crédits alloués à la voirie départementale quand dans le même temps les crédits en faveur du soutien à la parentalité, à l'éducation ou à l'action social sont en baisse. Elle note également une diminution des crédits en direction du logement et dénonce un coup d'arrêt porté aux dispositifs destinés à lutter contre la précarité énergétique, signifiant selon elle un abandon de la compétence logement par le Département. Elle dénonce une politique antisociale de la majorité et une chasse aux fraudeurs et juge également insuffisants les efforts en matière

d'équipement numérique des collèges en comparaison des Départements voisins de l'Oise et de l'Aisne.

Mme LEPRESLE estime indispensable l'amélioration de la qualité de vie des enfants mineurs étrangers et de leur suivi appelant le Département à prendre ses responsabilités. Concernant la convention partenariale avec la Région en matière d'agriculture biologique, Mme LEPRESLE convient qu'il s'agit d'une avancée réelle mais regrette l'absence de calendrier et de budget.

Mme WYBO indique que le groupe qu'elle forme avec M. GAFFEZ s'appelle désormais « L'Union des Droites Populaires». Abordant la politique nationale et notamment les propos de M. MACRON dont elle juge le discours insultant à l'égard des Français, Mme WYBO estime que les premières victimes de la politique gouvernementale seront les classes moyennes. Elle se dit sceptique quant à la volonté du Gouvernement de lutter contre le chômage, notamment sur la question des travailleurs détachés. Elle estime que les décisions gouvernementales de raboter les dotations des collectivités territoriales plutôt que l'aide aux migrants est injuste et irresponsable. Elle qualifie M. MACRON de Président des Villes et des grands groupes et pense que la fin de la réserve parlementaire ainsi que la suppression de la taxe d'habitation seront dommageables à de nombreuses petites communes. Elle juge toutefois que la baisse des contrats aidés constitue une bonne décision budgétaire car ces contrats aidés ont eu un effet d'aubaine mais ont un coût exorbitant et seuls 8% des bénéficiaires décrochent un CDI. Elle indique que son groupe votera pour les deux vœux déposés à ce sujet. Puis, Mme WYBO juge le BS présenté comme subi et non volontariste. Concernant le Canal Seine Nord Europe, Mme WYBO souhaite que les engagements pris par l'Etat soient respectés et dit attendre de M. le Président qu'il respecte les siens pour le contournement de Fouilloy. Elle déplore le manque de clarté de certains rapports proposés en commission pour justifier les ajustements, certains dossiers manquant d'éléments concrets sur lesquels appuyer ses choix. Elle estime que malgré la bonne gestion du Budget, certaines baisses en concernant les solidarités sont drastiques et peu justifiées. Elle déplore que les territoires ruraux soient les grands perdants de ces ajustements, victimes selon elle de mauvais calculs initiaux. Elle déplore, en outre, la baisse de 450 000 € vers les territoires qui constitue, selon elle, un mauvais signal envoyé dans un contexte déjà contraint.

En conclusion, Mme WYBO cite M. Philippe SEGUIN: « Dans un monde de plus en plus virtuel, dans une économie qui s'abstrait de la distance et de la durée, c'est en retrouvant la réalité du territoire que nous retrouverons l'Homme. »

Sur un ton humoristique, Mme MARCHAND soumet à ses collègues une devinette en se demandant la différence entre le Gouvernement et l'exécutif départemental et affirme le mauvais coup durant l'été et l'exécutif les applique à la rentrée. Elle dénonce la purge du modèle social en citant la suppression des CAE/CUI, la baisse des APL et l'exonération de l'ISF. Selon elle le désengagement de l'Etat trouve son explication dans un tournant libéral durci conduisant à la casse des politique publiques de solidarité, pourtant cœur de métier du Département. Elle s'interroge enfin sur le sort réservé à l'avenir aux Départements dans le contexte du report des élections municipales

avec les élections régionales en 2021. Revenant sur les politiques du Département, elle se félicite en ironisant sur les engagements non respectés du document « Refondation ».

Elle dénonce un BS d'ajustement marqué par une rigidité administrative qui balaie la question de l'humain. Elle demande, au nom de son groupe, l'adaptation des actions aux difficultés économiques par le développement de politiques de solidarités au plus près des bénéficiaires.

En conclusion, Mme MARCHAND fait part de sa crainte d'un effet dévastateur du projet de loi de Finances pour 2018 pour les dispositifs de solidarité et indique, qu'en l'état, le groupe « Parti Communiste Français » s'opposera au BS car il estime que le Département doit s'engager dans des dynamiques plus fortes vers l'emploi et les solidarités.

Mme ESTEBAN estime que le Budget supplémentaire est le reflet de la politique d'austérité mise en place par la majorité et ce, dans l'affirmation grandissante des grandes métropoles et des grandes Régions. Elle dénonce l'abandon des territoires ruraux sous couvert d'homogénéisation et dénonce des mesures qui s'apparentent, selon elle, à une régression sociale. Elle déplore une diminution des services publics de proximité à travers la fermetures des CMS et des CER ainsi qu'une asphyxie des collectivités locales et une réforme du Code du travail qui constitue une attaque sans précédent et une mise en danger des services publics.

Mme de WAZIERS rappelle que le redressement des finances publiques, même s'il reste insuffisant, a été essentiellement dû aux efforts des collectivités : des communes, des EPCI et surtout des Départements qui n'ont eu droit à aucune pause dans des baisses de DGF, contrairement aux communes et aux EPCI. Elle indique en outre que la diminution des dotations de l'Etat a conduit toutes ces collectivités à trouver des solutions comme augmenter leurs rentrées fiscales, réduire leurs dépenses de fonctionnement et leurs dépenses d'investissement. Elle souligne qu'à cet égard le Département reste exemplaire car malgré une diminution de DGF de 62 M€ depuis 4 ans, les impôts n'ont pas augmenté, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 4,5%, le niveau des investissements a été maintenu entre 75 et 80 M€ et le Département a continué à soutenir l'investissement des communes et des EPCI.

Mme de WAZIERS juge que ces résultats sont le fruit d'un travail de refondation ambitieux et volontaire qui a pu être réalisé grâce à l'implication de la direction générale, des directions adjointes et de tout le personnel départemental qui a été amené à se réorganiser, à s'adapter à de nouvelles méthodes, à définir de nouveaux objectifs pour remplir au mieux les missions essentielles du Département. Elle rappelle en outre que le budget supplémentaire permettra de vérifier les prévisions et autorisations inscrites au Budget Primitif, mais aussi de constater que la trajectoire est conforme aux objectifs et conduit au redressement financier du Département. Elle cite ensuite l'arrivée d'Amazon à Amiens, de JJA à Mouflers, d'une usine allemande de compteurs électriques à Estrées Déniécourt, d'une usine Del Monte à Croixrault ou d'une entreprise de caramels associant Nigey de la Loire et Terreos à Nesle.

Mme de WAZIERS revient ensuite sur les déclarations du Gouvernement telles son intention de réaliser 13 milliards d'euros d'économie sur l'ensemble du quinquennat après déjà 11 milliards d'économies et souligne que les efforts des collectivités pour réduire les postes de dépenses sur lesquels ils avaient encore des marges de manoeuvre ne seront pas renouvelables à l'infini, rappelant que le levier de la péréquation horizontale a atteint ses limites. Elle s'interroge sur les marges de manœuvre possibles pour le Département quand le Gouvernement impose des dépenses supplémentaires rappelant que, pour le RSA, le Gouvernement précédent avait décidé d'une hausse de 10% en 5 ans sans compensation. Elle précise en outre que l'Etat a décidé de remplacer l'ATA par le RSA et qu'ainsi depuis le 1er septembre le Département se substitue à lui dans son paiement quand dans le même temps l'APA va être revalorisée.

Mme de WAZIERS réaffirme que la majorité participe activement aux discussions à l'ADF afin de trouver une solution pour réduire le reste à charge des allocations individuelles de solidarité et que l'objectif est de proposer au prochain congrès des départements de France, une solution qui recueille un consensus majoritaire. Elle souligne le malaise grandissant des élus ruraux qui, malgré leur dévouement et leur abnégation, ont l'impression, selon elle, qu'on les méprise. Elle déplore en outre la diminution des contrats aidés mettant en péril de nombreuses collectivités mais également de nombreuses associations rappelant que 459 000 contrats aidés avaient été signés en 2016, quand le précédent Gouvernement avait prévu de n'en financer que 280 000. Elle souligne ainsi qu'un grand nombre de contrats ne sera pas renouvelé, contrats qui constituaient pour beaucoup un premier levier d'insertion.

Mme de WAZIERS souligne la volonté prématurée du Gouvernement de développer la formation pour favoriser l'accès à l'emploi mais rappelle que la région finalise avec les Départements une convention pour permettre l'accès à un large éventail de formations pour des personnes qui en étaient exclues comme les bénéficiaires des contrats aidés ou du RSA.

Concernant les projets du canal Seine Europe et du barreau Creil Roissy, Mme de WAZIERS rappelle que l'ancien Gouvernement avait acté leur réalisation et que le Département a investi beaucoup d'énergie pour ces projets structurants et prometteurs en terme de développement économique, de création d'emplois et de réduction du trafic routier. Elle réaffirme que les Régions et les Départements accepteraient d'avancer, à la place de l'État à condition qu'il garantisse qu'il contribuera bien à hauteur d'un milliard d'euros au final. Elle appelle de ses vœux au maintien de la mobilisation en associant tous les habitants de la Région et autour des propositions faites.

En conclusion, Mme de WAZIERS indique que le Gouvernement annonce un développement accéléré du numérique notamment en direction des territoires ruraux et rappelle que le Département, en lien avec Somme Numérique a déjà beaucoup investi. Elle espère que cette accélération se traduise par le règlement des subventions encore dues par l'Etat pour le financement du SDANT I et une validation rapide du SDANT II déposé.

M. LOGNON indique à ses collègues que le collège de Flixecourt conduit de nombreux projets comme la création d'une classe orchestre ou des jumelages avec la Sicile ou les Pays-Bas depuis la nomination de la nouvelle principale, et réaffirme que cet établissement n'est pas en perdition.

M. JARDE fait part d'une réflexion personnelle sur l'avenir du Département en citant notamment le rôle de régulateur de la collectivité face à la désertification médicale. Il juge que la collectivité est un contre-pouvoir face à un Etat hyper-centralisateur.

M. de JENLIS indique qu'il est proposé de réduire les dépenses d'investissement de 848 000 € afin de tenir compte de nouveaux besoins ou de l'avancée de certains projets, comme la réduction des crédits de paiement prévus pour les travaux de réhabilitation de l'ex-IUFM de 1,3M€, le démarrage des travaux étant retardé en 2018 ; d'un million d'euros au titre de la politique de l'habitat ; de 450 000 € au titre de la politique territoriale ; de 480 000 € au titre du soutien aux actions de protection du littoral au regard de l'avancée des opérations engagées par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard ; de 1 230 000 € pour les opérations de réhabilitation lourde dans les collèges.

Il rappelle qu'il est également proposé de financer des opérations nouvelles ou d'abonder certaines opérations comme la majoration de 100 000 € des crédits prévus pour les travaux à réaliser dans les MDSI et de 430 000 € dans les nouveaux CER; de 500 000 € au titre de la voirie départementale afin de réaliser un programme complémentaire de travaux de renforcement des chaussées; d'inscrire des crédits de paiement à hauteur d'1M€ au bénéfice du SDIS en application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens; d'inscrire une dépense supplémentaire de 910 000 € dans le cadre de la mise en place de la nouvelle cuisine centrale au collège César Franck, et pour réaliser des travaux complémentaires de sécurisation et de maintenance des collèges; d'inscrire une dépense de 1,4M€ pour engager les travaux nécessaires à la réhabilitation de la demipension du collège de Montdidier ou encore de compléter les crédits prévus pour les équipements numériques des collèges à hauteur de 355 000 €. Il indique que la réduction des dépenses et l'inscription de recettes nouvelles permet de réduire le virement à effectuer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur d'1M€.

M. de JENLIS précise ensuite qu'au-delà de la majoration proposée pour les dépenses de 10 476 645 €, il est prévu qu'1,1M€ de dépenses supplémentaires soient financées par des réductions d'autres dépenses et ce, dans un souci de saine et rigoureuse gestion. Revenant sur le RSA, il indique qu'une majoration des crédits ouverts au Budget Primitif de 8,5M€ est ainsi proposée, de même que pour l'APA à hauteur de 1,6M€. Il rappelle qu'une mise en réserve avait été prévue lors du Budget primitif à hauteur de 22,9M€ et qu'il est dès lors proposé de prélever 7,13M€ sur le chapitre des dépenses imprévues.

Après avoir souligné les efforts de la majorité pour remettre en ordre le Département et maintenir des objectifs de gestion saine, il se dit confiant dans la volonté du nouvel exécutif national concernant la concertation des collectivités locales dans le cadre des Conférences nationales des territoires et souhaite que l'État tienne compte des efforts consentis par la collectivité pour rationaliser et maîtriser ses dépenses de fonctionnement, en respectant son engagement de ne pas augmenter les impôts. Il dit espérer que l'Etat impulse une réforme profonde de la fiscalité locale afin de conférer à ces dernières une réelle autonomie fiscale au travers de la CSG pour financer une dépense sociale.

Après avoir rappelé le rôle incontournable du Département et son avenir comme territoire dynamique, innovant et créateur de richesses au travers de l'aménagement du territoire, M. de JENLIS dénonce le dogmatisme et l'esprit polémique de l'opposition.

Abordant les projets du Canal Seine Nord Europe et du barreau TGV Picardie-Roissy, M. de JENLIS rappelle que le premier avait été qualifié « d'irréversible » par le précédent Président de la République tandis que le deuxième avait été annoncé comme définitif. Il souligne avoir demandé que ces projets fassent l'objet d'un « calendrier précis » et de « pénalités » en cas de retard ou de retrait précisant que ces mêmes pénalités permettraient aux collectivités de rembourser les intérêts d'un éventuel emprunt si elles devaient reprendre la maîtrise d'ouvrage en lieu et place de l'État. Il invite ses collègues à adopter unanimement le vœu proposé concernant le respect de l'engagement de l'État sur le barreau TGV Picardie-Roissy.

En réponse aux différents orateurs, M. le Président se dit, avec humour, sensible aux nouvelles données au sujet de M. LE MAIRE par ses collègues mais précise qu'il n'a pas changé d'écurie ; et, s'adressant à Mme ESTEBAN, affirme qu'il ne mènera pas la même politique que le Gouvernement.

Puis il invite Mme MARCHAND à se méfier des moqueries car le terme « Refondation » a été repris récemment par le Parti Socialiste.

M. le Président se dit lassé du pessimisme et des lamentations des discours de l'opposition et souligne que seule Mme de WAZIERS fait preuve d'optimisme en évoquant l'installation d'entreprises sur le territoire.

En réponse à M. LEC, il l'invite à cesser de ressasser les mêmes arguments sur le même budget car le BS est bien un acte d'ajustement. Au sujet du canal Seine Nord Europe, M. le Président lui indique que la réponse du Gouvernement ne peut être attendue indéfiniment et qu'il a pris l'engagement avec M. LECERF, Président du Conseil départemental du Nord, qu'en l'absence de réponse positive de l'Etat, les collectivités territoriales se retireraient du projet dans la mesure où d'autres projets d'investissement sont à honorer. Sur la baisse des crédits consacrés au logement, il lui indique qu'à son arrivée à la présidence en 2015, 6M€ de dettes restaient à financer et qu'il se trouve désormais dans l'obligation de différer certains remboursements. Il ne s'agit pas d'investissements nouveaux dans le logement mais, plus prosaïquement, de dettes à régler.

Puis M. le Président juge que les propos de Mme WYBO sur le désengagement du Département du monde rural sont un raccourci rapide dans la mesure où les autorisations de programme ne sont pas réduites. Il s'agit seulement dans ce domaine de reporter les crédits de paiement non consommés. Il lui rappelle en outre que la TADEM a permis de verser 11M€ à ces communes rurales. Au sujet des cantines scolaires, il s'agit désormais d'un intérêt communautaire et leur financement peut être retenu dans le cadre d'un projet communautaire.

En conclusion, il rassure Mme WYBO sur les travaux de contournement de Fouilloy, inscrits au PPI, dans un calendrier clair.

S'adressant à Mme LEPRESLE, il se défend de se réfugier derrière la loi NOTRe mais souligne que ce sont ses amis politiques qui l'ont votée. Il l'invite à mesurer ses comparaisons avec les Départements voisins qui ne sont pas dans une situation comparable concernant l'équipement numérique des collèges.

S'adressant à M. LOGNON, M. le Président réaffirme que le collège de Flixecourt n'est ni à « l'index » ni en perdition, mais qu'il poursuit sa réflexion sur la carte scolaire et fera des propositions sur le sujet. Il indique souhaiter aujourd'hui rencontrer, avec Mme MAILLE-BARBARE, son homologue de la Région sur les question d'éducation.

Enfin, s'adressant à Mme ESTEBAN il l'invite à ne pas confondre qualité et quantité et à s'interroger sur l'utilité même de certains services publics en milieu rural et prend l'exemple des perceptions.

Mme DELETRE, en sa qualité de secrétaire de séance, donne lecture des huit vœux déposés.

Répondant à M. CASIER, M. le Président indique que l'ordre d'examen des rapports se fera suivant l'ordre du jour.

M. le Président lève la séance

(La séance est levée est 12h12).

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE